
Lettre des représentants Ritter et Turreau envoyés près de l'armée des Alpes décrivant les victoire sur les Autrichiens, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Louis Turreau de Linières, François-joseph Ritter

Citer ce document / Cite this document :

Turreau de Linières Louis, Ritter François-joseph. Lettre des représentants Ritter et Turreau envoyés près de l'armée des Alpes décrivant les victoire sur les Autrichiens, lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17457_t1_0062_0000_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019

croire qu'elles sont l'expression de coeurs purs et vraiment républicains.

Salut et fraternité.

**Signé, P.J. SERRES et AUGUIS;
et MAGNIN, secrétaire (27).**

Clauzel demande l'insertion de cette lettre dans le bulletin, afin qu'elle serve de leçon à tous les intrigans qui cherchent à s'emparer par-tout de l'opinion du peuple pour le faire servir à leurs projets (28).

[Clauzel demande que pour détromper les bons citoyens, à qui les héritiers de Robespierre veulent persuader qu'ils ont encore un parti dans le Midi pour les soutenir, que cette lettre sera insérée au Bulletin.] (29)

J'appuie, s'écrie Granet, la proposition pour les mêmes motifs que Clauzel (30).

13

Un secrétaire lit une lettre des représentans du peuple Ritter et Turreau, envoyés près l'armée des Alpes; elle est renvoyée au comité de Salut public (31).

[*Les représentans du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie, à la Convention nationale, du quartier-général de Losno, le 12 vendémiaire an III*] (32)

Vous n'aurez pas manqué, citoyens collègues, de payer à la brave armée d'Italie le tribut de la reconnaissance publique : celle des Alpes, qui s'y trouve aujourd'hui réunie, avoit tiré, le 28 fructidor, en battant les Piémontois, une lettre-de-change sur l'armée d'Italie, que cette dernière a acquittée avant son échéance. Les Austro-Sardes sont dans le cas de se ressouvenir de la dernière sans-culottide : nous devons à la gloire de cette armée de vous transmettre les noms de ceux qui, dans cette affaire, se sont distingués par des actions héroïques et des traits de bravoure.

Le citoyen Janot, du département de la Côte-d'Or, aide de camp du général d'artillerie Bonaparte, retournant d'une division d'artillerie à laquelle il avoit porté l'ordre d'avancer, donne dans un parti ennemi, essuie une décharge à brûle-pour-point; il met pied à terre, poursuit un Autrichien à qui il tire un coup de pistolet qui lui perce la cuisse, et le fait prisonnier au milieu de l'ennemi.

(27) P.-V., XLVII, 107-109. Original signé C 321, pl. 1338, p. 22. *Moniteur*, XXII, 211-212; *Débats*, n° 750, 306-307.

(28) *Ann. R.F.*, n° 20; *J. Paris*, n° 22; *J. Fr.*, n° 746; *J. Univ.*, n° 1782; *M.U.*, XLIV, 318.

(29) *Gazette Fr.*, n° 1014.

(30) *Ann. R.F.*, n° 20.

(31) P.-V., XLVII, 109.

(32) *Bull.*, 22 vend. (suppl.); *C. Eg.*, n° 785; *J. Fr.*, n° 746; *M.U.*, XLIV, 317, 370.

Un capitaine nommé Reybaude de Grasse, dép. du Var, s'avance à la tête de sa compagnie après avoir tué deux esclaves, se bat corps à corps avec un capitaine des grenadiers de l'ennemi, et ils tombent morts l'un sur l'autre, le valeureux français en criant : *Vive la République!*

Le citoyen Brimond, sergent dans le bataillon de chasseurs, entouré par les ennemis, en a tué quatre, et ne s'est retiré de la tranchée qu'après avoir reçu un coup de feu et deux coups de baïonnette : il répétoit à ses camarades : *ce n'est rien, mes amis; c'est pour la Patrie.*

Le citoyen Gollin, sergent de chasseurs, détaché avec quinze hommes, se trouve engagé avec trente Autrichiens; il leur fait face avec cinq hommes. Au moment où il prend un ennemi au collet, il reçoit un coup de baïonnette au gosier, et un coup de feu sur l'épaule; il se recule, tue un Autrichien d'un coup de baïonnette, il ouvre le ventre à un autre d'un coup de sabre : c'est le même qui, au col de Fénestre entra le premier dans la redoute ennemie.

Nous ne finirions jamais si nous devions vous parler de tous ceux qui se sont signalés dans l'action; ils n'ont pas moins mérité des éloges par la fermeté avec laquelle ils ont bravé la faim, le froid et la pluie.

Ils battent, par une constance républicaine, les Austro-Sardes et les désorganisateur qui cherchent à les faire manquer de tout; ils bivouaquent sur des montagnes où règne un éternel hyver, privés souvent des choses les plus nécessaires; ils endurent tout, et les privations les contrarient moins que le retard que l'ennemi, par sa fuite, apporte à de nouveaux combats.

Nous venons de parcourir les postes les plus avancés de l'armée; ceux qui ont vu le triomphe de nos armées et la défaite des Autrichiens. Des sentiers impraticables et des précipices effrayans sont les lieux où les soldats de la liberté ont fait une longue marche pour atteindre l'ennemi; les annales de l'histoire n'offrent pas un pareil exemple; l'artillerie a passé où l'homme ose à peine porter ses pas : avec de tels défenseurs, la liberté est impérissable.

Salut et fraternité.

Signé, F.-J. RITTER, TURREAU.

14

Divers pétitionnaires sont admis.

L'administration du département de Paris^a, le tribunal révolutionnaire^b, le tribunal criminel^c et le tribunal de cassation^d, se présentent successivement, et viennent renouveler l'assurance de leur dévouement à la République et de leur attachement à la Convention nationale. Ils la félicitent sur ses glorieux travaux, sur ce qu'elle a fait enfin succéder le règne des lois et de l'humanité à celui de l'oppression et de la terreur; et ils applaudissent